FIRMINY ENQUÊTE

Marc Petit accusé d'agression sexuelle: un procès aura bien lieu

Une expertise reste à effectuer dans l'affaire qui oppose une employée du conseil départemental du Puy-de-Dôme au maire de Firminy. Le dossier pourra ensuite être jugé.

l y aura un procès devant le tribunal correctionnel de Saint-Étienne dans lequel Marc Petit, 51 ans, maire de Firminy, sera mis en cause pour agression sexuelle. Les enquêteurs de la police judiciaire ont rendu leurs conclusions, et selon une source proche de l'enquête, elles recèlent des éléments à charge. Il ne reste aujourd'hui qu'une étape imposée par le code civil : l'élu doit subir une expertise psychiatrique. Le procu-reur Jean-Daniel Regnauld l'a diligentée, à l'expert d'en choisir la date. Ensuite, l'affaire pourra être inscrite au calendrier du tribunal correctionnel. Les faits remonteraient au mois de juillet 2016, quand Marc Petit était en Turquie, pour assister au classement de l'œuvre de l'architecte Le Corbusier au patrimoine de l'Unesco. Depuis, il y a eu les auditions et les expertises avec la plaignante, une employée du conseil départemental du Puy-de-Dôme. Marc Petit a été entendu lors d'une garde à vue, en décembre dernier.

Le maire nie tout en bloc

Ilyavingt mois, en même temps qu'une délégation ligérienne défendait le dossier Le Corbusier, un groupe venu du Puy-de-Dôme plaidait la cause de la Chaîne des Puys. Une employée à la communication du conseil auvergnat, une mère de famille de 40 ans, a ensuite déposé une plainte, pour une agression physique du premier magistrat, dans l'hôtel où ils étaient confinés, alors qu'une insurrection enflammait Is-

Le parquet de Saint-Étienne a décidé d'ouvrir une enquête préliminaire, des



Marc Petit, maire de Firminy, et son avocat Me Buffard, à sa sortie de garde à vue, le 7 décembre 2017. Photo Frédéric CHAMBERT

témoignages indirects ont été recueillis, notamment des équipes de télévision qui avaient trouvé la plaignante traumatisée, sans savoir ce qui avait

Marc Petit a tout nié en bloc lors de sa garde à vue, affichant même son soulagement à la sortie du commissariat. Mais Me André Buffard, son avocat, sait néanmoins qu'il devra assurer une défense pied à pied pour obtenir une relaxe. Une condamnation, quelle qu'elle soit, serait lourde de conséquences pour l'élu du Front de Gauche, maire de Firminy et vice-président de Saint-Étienne Métropole.

L'avocate de la plaignante, Me Anne Paccard, ne va pas lui faire de cadeaux: « Ce qu'il déclare, ce sont des frôlements, un regard, une attitude. Ce que dénonce ma cliente, c'est un attouchement sexuel appuyé. »

« Il y a des éléments dans le dossier »

Mª Anne Paccard. avocate de la plaignante

« Ma cliente attend le procès avec impatience. C'est long, c'est toujours long pour les victimes », déclare son avocate, Anne Paccard. Cette affaire traîne depuis juillet 2016. Bien avant l'affaire Photo DR Weinstein et ses conséquences. Aujourd'hui, on est dans un déferlement de dénonciations. « Mais pour moi ça ne change rien », assure Me Paccard. « Les magistrats ont un dossier constitué. Peut-être qu'il y a une attention un peu plus attirée. eu lieu, mais « elle a repris son em-Mais ma cliente n'est pas dans l'attitude de quelqu'un qui s'est tue. On est un peu plus sensible, il y a l'air du se laisser submerger ».



temps, mais on n'a pas besoin de ça. Il y a des déclarations constituées, des éléments dans le doscier. » La plaignante ne passera pas à autre chose tant que le procès n'aura pas ploi. C'est difficile, ça reste douloureux, mais elle fait en sorte de ne pas

SAINT-PAL-DE-MONS [43]

Un jeune de 32 ans se tue en tracteur

Un drame s'est noué, samedi après-midi, sur une petite route communale près du bourg de Saint-



ST-MAURICE-DE-LIGNON Il perd le contrôle de son véhicule sur la RN 88

Plus de peur que de mal. Samedi, en fin



Comment bien profiter de la fête des Lumières

La Tribune LE PROGRES

Édition Saint-Étienne 42G

Vendredi 8 décembre 2017 - 1.00 €



Le confort pour tous

Saint-Étienne - Grangeneuve RN498

OUVERT LES DIMANCHES 10 et 17 décembre de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Fin de la garde à vue pour agression sexuelle



Marc Petit (à gauche) est sorti fibre des locaux de la police judiciaire. « Je connais maintenant les faits qui me sont reprochés, et je suis opposé à 100 % à tout ce qui est décrit », a-t-il déclaré. Le procureur de la République doit désormais décider de la suite à donner à l'enquête. Photo Frédéric CHAMBERT PAGES 12 ET 13